

The Family porte plainte contre son co-fondateur Oussama Ammar

Incubateur iconique de la French Tech à ses débuts, devenu une société d'investissement dans des startups, The Family vient de déposer plainte contre un des associés fondateurs, Oussama Ammar, pour un soupçon de détournement d'argent. Au moins 3 millions d'euros seraient en jeu. Des litiges concernent SpaceX, Airbnb et Stripe.

Crise sanitaire mettant fin aux activités d'événementiel, fronde de petits actionnaires, départ d'Oussama Ammar et désormais plainte pour un soupçon de détournement d'argent : depuis deux ans, l'histoire de The Family bégaye. Selon nos informations, et plusieurs documents que nous avons pu consulter, The Family (Holdings) LTD, maison-mère de l'ex-incubateur devenue une société d'investissement, vient de déposer une plainte à Paris pour abus de confiance et faux en écriture contre l'ancien directeur Oussama Ammar et ses holdings personnelles, Fabuleo Limited et Aletheis, The First Limited, immatriculées à Hong Kong.

La direction de The Family reproche à Oussama Ammar d'avoir détourné 3 millions d'euros, pour son compte personnel et pour réaliser des investissements non prévus. Il est reproché à celui qui a quitté son poste de directeur à l'automne, mais qui a conservé ses parts, d'avoir accaparé une

partie des fonds via ses holdings « *car il était prétendument plus facile pour lui d'agir en tant que mandataire de The Family si nous voulions obtenir des allocations difficiles à obtenir sur le marché secondaire* » , explique les actuels dirigeants The Family – Alice Zagury, Nicolas Colin et Younès Rharbaoui – dans un mail destiné à des petits actionnaires et premiers soutiens de The Family, baptisés « *les godfathers* » , dans le jargon de l'entreprise. Parmi eux, des noms très connus de la tech, des family offices, des enfants de grandes familles françaises et des fonds d'investissement, selon un document officiel daté du 23 décembre 2018 de la société mère basée à Londres, The Family Holdings Ltd.

Une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République de Paris, nous indique The Family par mail. Par ailleurs, trois procédures sont en cours auprès du Tribunal de commerce de Paris au nom d'entités immatriculées en France. L'affaire a été renvoyée au 15 juin a pu constater Maddyness présent à l'audience le 29 mars dernier. The Family a également saisi plusieurs juridictions à l'étranger dans lesquelles elle a logé des fonds, notamment aux îles Caïmans.

« *Nous avons engagé des avocats dans les différentes juridictions concernées (Angleterre et Pays de Galles, France et îles Caïmans) pour soulever des litiges formels et défendre nos intérêts communs – ceux des investisseurs du SPV, ainsi que ceux de la Famille et de ses actionnaires* » , ajoute la direction. Maddyness a eu la confirmation par The Family que ces litiges concernent notamment des prises de participation dans trois entreprises mondiales et très connues : Airbnb, SpaceX et Stripe.

« *Nous sommes évidemment consternés par toute cette situation, car nous ne nous attendions évidemment pas à ce que notre co-fondateur se comporte de cette manière et trahisse notre (et votre) confiance.* » Oussama Ammar avait été condamné en 2018 à quatre mois de prison avec sursis pour des actes commis avant la création de The Family, en 2011 en tant que directeur général de la startup Be Sport. Un accord à l'amiable avait été finalement signé.

Dans un post sur [LinkedIn](#), Oussama Ammar indique que cette plainte de The Family concerne « *un différend légal entre associés sur fond de ressentiment personnel* » , et qu' « *il n'entend pas être le bouc émissaire de tous les problèmes de The Family. Sinon j'aurais fondé une boîte tout seul.* »

Plusieurs startups françaises concernées

Ces fonds ne proviennent pas de la trésorerie de The Family mais de l'argent d'investisseurs, particuliers, initiés ou non du monde des startups. Ils auraient été collectés en 2019 et 2020 par l'entité The Family (Global Godfathers) SPC auprès de plusieurs dizaines d'actionnaires. Ils étaient destinés à être investis

dans diverses entreprises tech basées aux États-Unis entre décembre 2019 et octobre 2020, via des SPV (Special Purpose Vehicle). Ces petits véhicules financiers dédiés sont au centre de l'affaire. Ils permettent aux investisseurs d'injecter de l'argent sans avoir besoin d'investir dans la société mère. Dans ce cas, The Family est une sorte d'apporteur d'affaires qui se rémunère en cas de plus value, à hauteur de 20% de celle-ci suivant les cibles et les investisseurs réunis, selon nos informations. Avec ces mécanismes, au total, on peut estimer que 300 personnes ont des liens financiers directs ou indirects avec l'entreprise.

Par ces montages financiers, The Family serait présent au capital de 150 startups environ, en direct ou via un véhicule géré par le fonds, principalement françaises. Selon les informations que nous avons pu glaner, Heetch, Payfit, Agricool, qui vient d'être placée en liquidation judiciaire, Luko, Qonto, Side, Epicery et Nestor en font partie. Mais pas que. Nicolas Colin nous apprenait il y a un an que The Family investissait aussi « *en late stage* (lors de levées de fonds plus importantes, NDLR) *aux États-Unis et en Inde via des véhicules d'investissement. Les plus grosses valorisations se font à l'étranger, aux États-Unis notamment* » .

Le document de la justice des Îles Caïmans — Etat qui figurait encore il y a peu dans la liste noire des paradis fiscaux de l'Union Européenne — indique que le gel concerne une quarantaine de participations directes ou indirectes d'Oussama Ammar ou ses holdings dans des véhicules d'investissement créés par The Family. Plusieurs entreprises françaises sont listées: So Shape, Healthcube, Side, Trusk, Totem, Le Petit Manoir, Le Domaine d'Ablon, Inqom (ex-Fred de la Compta), Comet et Stanley Robotics.

Rassurer les actionnaires et investisseurs

La direction indique qu'elle a obtenu « *des injonctions de gel de la part de deux tribunaux différents (en France et dans les îles Caïmans) afin de s'assurer qu'Oussama ne puisse pas dissiper ses actifs pendant que nous résolvons cette situation* » . The Family n'hésite pas à charger Oussama Ammar, dénonçant « *des tactiques délibérées de dissimulation et d'évitement* » , et regrettant « *son refus de coopérer* » et « *sa mauvaise foi* » . Mais la partie promet d'être complexe. L'entrepreneur réside désormais à Dubaï. Le 29 novembre 2021, il a annoncé sa démission de son poste de directeur dans un post LinkedIn, quelques jours après une décision du conseil d'administration. À cette occasion, The Family, si prompt à ses débuts à largement communiquer sur ses actions, n'avait pas pris la parole, ni remercier celui qui était l'un de ses ambassadeurs remarquables. On comprend mieux pourquoi. Dans son message, Oussama Ammar précisait à l'époque qu'il allait « *peu à peu quitter cet*

écosystème » en se tournant « vers le monde du Web 3” . Le Web 3 est une expression utilisée par des spécialistes pour désigner le futur de l’actuel web 2.0, qui aurait des allures d’internet décentralisé.

Selon nos informations, Oussama Ammar possède toujours des parts dans la holding de The Family et dans de multiples SPV. « *Notre priorité absolue est de rendre leur argent à tous les investisseurs en récupérant le capital investi, ainsi que de faire la lumière sur ce qui s’est passé afin de comptabiliser les actifs et/ou les produits et de les distribuer aux investisseurs* » , assurent Alice Zagury, Nicolas Colin et Younès Rharbaoui.

L’enjeu est double : rassurer les actionnaires et investisseurs et éviter qu’ils ne demandent un remboursement de l’argent investi alors que les comptes de The Family sont dans le rouge. L’entreprise avait en effet accumulé 20 millions d’euros de pertes cumulées sur cinq exercices, entre 2014 et 2018 selon les comptes déposés en France et au Royaume-Uni. Elle a même évité d’alourdir la note en 2021, à propos de ses anciens locaux rue du Petit-Musc dans le 4e arrondissement de Paris, où Emmanuel Macron était venu parler innovation avec Oussama Ammar. Selon nos informations, assigné devant la justice pour des loyers impayés, pour une somme fin décembre 2020 avoisinant les 730 000 euros, The Family, qui n’avait pas résilié son bail, est parvenu à trouver un accord en réglant 200 000 euros. Bien loin de la somme escomptée par les copropriétaires des lieux.

« *Personne ne va venir pleurer sur le sort d’investisseurs qui perdent de l’argent. D’ailleurs, le sujet majeur, c’est d’empêcher Oussama Ammar de continuer à influencer des entrepreneurs avec sa vision du monde. Alice et Nicolas doivent sortir du bois et prendre les taureaux par les cornes* » , assure auprès de Maddyness un petit actionnaire. On scrutera aussi avec attention les réactions d’investisseurs institutionnels, à l’instar du fonds suisse LGT Partners – appartenant au groupe bancaire privé LGT, qui gère notamment les actifs de la famille princière du Liechtenstein – entré en 2018 au capital pour 10 millions d’euros, ou du fonds Index Ventures, soutien financier en 2014.

*Vous avez des informations à nous apporter ?
Ecrivez-nous à thomasgiraudet@protonmail.com*